



Tartegnin, le 9 août 2023

# MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2023

## **Demande d'un crédit pour l'achat d'actions de la société Promo La Côte Sàrl (en création) et de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA) SA**

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Après 3 éditions du Mondial de fondue à Tartegnin, la société coopérative Groupement de la promotion des vins de Tartegnin a décidé de la création d'une Sàrl afin de pouvoir allier l'organisation de manifestations à la promotion des vins de Tartegnin et de La Côte, en passant par la production, la commercialisation et l'export de tous produits en lien avec le vin.

Aussi et afin d'encourager cette démarche, la Municipalité souhaiterait participer à la dotation de la société Promo La Côte Sàrl (en création) par le biais de l'acquisition de 16 actions à CHF 100.00, sur un total de 400 actions.

Par ailleurs, en mai 2022, la Municipalité a acquis 5 actions à CHF 200.00 de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA.

Lors de l'audit de l'exercice 2022 et 2021, notre fiduciaire a rendu attentif la Municipalité que « sur la base du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), tout investissement du patrimoine administratif doit faire l'objet d'un crédit d'investissement et ceci indépendamment du montant y relatif ».

En plus, le règlement sur le Conseil général de notre commune mentionne à l'article 14, al. 6, «Le Conseil délibère sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités.».

**COÛT**

Promo La Côte Sàrl (en création) : 16 actions à CHF 100.00	CHF	1'600.00
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA : 5 actions à CHF 200.00	CHF	1'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2'600.00</b>

**CONCLUSIONS**

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de la Commune de Tartegnin

vu le préavis de la Municipalité N° 6/2023 ;  
ouï le rapport de la commission de gestion et finances ;  
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide**

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'600.00 pour l'acquisition de 16 actions de Promo La Côte Sàrl (en création), timbre fédéral compris, somme portée au débit du compte 9153.05 et répertoriée au patrimoine administratif sous la section 915 Prêts et participations permanents ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000.00 pour l'acquisition, en 2022, de 5 actions de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, timbre fédéral compris, somme portée au débit du compte 9153.04 et répertoriée au bilan sous la section 915 Prêts et participations permanents.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 10 août 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic		La Secrétaire
Stéphane Jayet		Céline Etoupe